

13932

11B03456

AS

18 SEP. 2012

EUROP'ELEC ENGINEERING INTERNATIONAL (3EI)
Société par actions simplifiée
Au capital de 140.000 € (14.000 actions x 10 €)
Village d'Entreprises Saint Henri 2 - Rue Anne Gacon - Lot 8
13016 MARSEILLE
Rcs Marseille 521.067.165 – 2011 B 03456

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
30 JUIN 2012 à 9H00

L'an deux mille **Douze**, le **30 Juin à 9H00**, au siège social de la SAS EUROP'ELEC
ZI 5ème Avenue – 06510 CARROS,

Sont présents ou représentés :

La SAS EUROP'ELEC, en sa qualité d'associé unique,
Propriétaire des 14.000 actions composant le capital de la SAS 3EI,
Représentée par son Président Mr Claude CORDA,

Mr Patrice GULLINO, Président non associé de la SAS 3EI, préside l'assemblée.

Mr Claude CORDA, Directeur Général non associé de la SAS 3EI, fait office de secrétaire.

Mr Robert CADOPPI, Commissaire aux comptes, est excusé.


L'assemblée ainsi constituée, représentant la totalité des 14.000 actions composant le capital social, régulièrement convoquée par lettres remises en main propre le 10.06.2012, peut délibérer de l'ordre du jour suivant.

Après lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes au 31.12.2011 et sur les conventions réglementées, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

1. Approbation des comptes et quitus aux mandataires,
2. Affectation des résultats,
3. Charges non déductibles,
4. Approbation des conventions réglementées,
5. Rémunération des dirigeants,
6. **Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,**

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

1. La copie des lettres de convocation,
2. Les comptes annuels et l'annexe arrêtés au 31.12.2011,
3. Le rapport du Président,
4. Les rapports du Commissaire aux comptes,
5. Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

u u
1 

Puis il déclare que tous les documents réglementaires ont été tenus à la disposition des associés ou leur ont été adressés dans les 15 jours précédant cette réunion. L'assemblée lui en donne acte à l'unanimité et après un court échange de vues sur la situation sociale de l'entreprise, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la gestion sociale au cours de l'exercice clos le 31.12.2011 et du rapport général du Commissaire aux comptes, sur les comptes de cet exercice :

- Approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et desquels il résulte un déficit de 284.437 €
- Approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
- En conséquence, donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.2011 comme suit :

- Déficit 284.437 €
- Report à nouveau 284.437 €
- Le compte Report à nouveau est ainsi porté à - 284.437 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'Art.39-4 du Code Général des Impôts, incluses dans les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce :

- Approuve les opérations réalisées lors de l'exercice clos le 31.12.2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que durant l'exercice clos le 31.12.2011, les dirigeants n'ont perçu aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, suite aux démissions des Commissaires aux comptes titulaire (le 24.05.2012) et suppléant (le 24.04.2012),

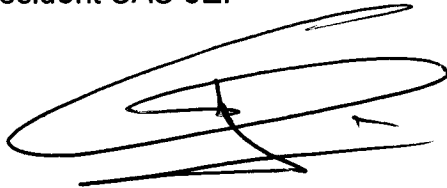
- Décide la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017.
- Nouveau Commissaire aux comptes Titulaire :
S.A. FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT
19 Rue Alphonse 1er - Immeuble les Mimosas - 06200 NICE
- Nouveau Commissaire aux comptes Suppléant :
Mr Jean-Claude MOREL
19 Rue Alphonse 1er - 06200 NICE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

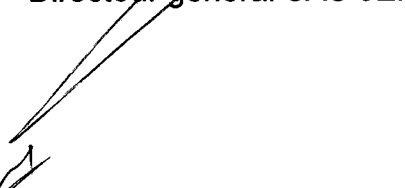
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Patrice GULLINO
Président SAS 3EI



Claude CORDA
Directeur général SAS 3EI



SAS EUROPELEC
Représentée par son Président Claude CORDA



ROBERT CADOPPI

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la région P.A.C.A.C.

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
d'Aix-en-Provence – Bastia



6, avenue Bardi
06100 NICE

Tél. 04.93.51.72.00
Fax 04.93.51.72.12

E.mail : robert.cadoppi@wanadoo.fr

Monsieur Patrice GULLINO
Président
EUROP'ELEC ENGINEERING
INTERNATIONAL (3 E.I.)
2, Rue Anne Gacon
Village d'entreprises de Saint Henri

13016 MARSEILLE

Nice, le 24 mai 2012

Monsieur le Président,

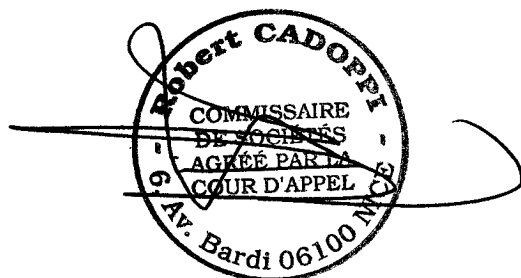
Par lettre du 24 avril 2012, Monsieur Christian ISOARDO vous informait de sa démission de commissaire aux comptes suppléant de votre société.

J'ai également décidé d'arrêter en 2012 mon activité.

Aussi, je vous invite à faire nommer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011, un commissaire aux comptes titulaire et son suppléant. J'exercerai donc mon mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner dans l'exercice de mon mandat et de la qualité de nos relations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Christian ISOARDO

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes de Sociétés

Près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Téléphone : 04 93 72 03 78

Télécopie : 04 93 71 34 40

E-mail : isoardo@orange.fr

3 E I SAS

Rue Anne Gacon

13016 MARSEILLE

Nice, le 24 avril 2012

Objet : Démission des fonctions de Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Le Président,

Je vous informe de ma décision d'arrêter mon activité de Commissaire aux comptes en 2012.

En conséquence je vous prie de prendre acte de ma démission de ma fonction de Commissaire aux comptes suppléant de la société dont vous assurez la présidence.

Je vous invite donc à faire procéder à la nomination de mon successeur par la prochaine assemblée générale.

Veillez d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Christian ISOARDO

Commissaire aux Comptes



« Les Glycines » 201, Avenue Sainte Marguerite 06200 NICE

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Marseille

Membre d'une Association Agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque

Siret 343 142 352 00040 Ape 741C